



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/24/0410 du 18 septembre 2024 du Ministre de l'Environnement, la société IMMOBILIERE MERSCH II S.A a été autorisée à la prolonger l'autorisation relative à l'exploitation du centre commercial « Cactus » (109/0276) à Mersch, 2, rue Lohr.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 26 septembre 2024
le secrétaire, le bourgmestre,